

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2025

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 2 avril 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) CFU (compte financier unique) 2024,
- 2°) Affectation des résultats 2024,
- 3°) Examen des demandes de subventions 2025,
- 4°) Fixation des taux d'imposition 2025,
- 5°) Végétalisation du cimetière : approbation du projet et plan de financement,
- 6°) Budget primitif 2025,
- 7°) Tarification sociale dans les cantines : renouvellement de la convention,
- 8°) Instauration du dispositif « argent de poche »,
- 9°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 2 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Flore MEFORT (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

20250205

\*\*\*\*\*

**Objet : Végétalisation du cimetière**  
**Approbation du projet et du plan de financement**  
**Demande de subvention**

Madame le Maire présente le projet de la phase 2 de la végétalisation du cimetière de la Commune (une première phase ayant été réalisée en 2021) qui sera la dernière phase de ce projet. Elle précise que ce choix écologique et paysager est apprécié par les usagers. Nicolas LE NAOUR, adjoint, détaille le projet et indique que les travaux seraient réalisés par l'entreprise BELLOCQ de QUIMPER à partir du mois de septembre.

Le coût des travaux est estimé à 48 673 € HT. Le Maire indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles à une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte 2030 – volet 1 ».

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT	48 673.00 €
- Subvention sollicitée :	24 336.50 €
o Conseil Départemental (50 %)	24 336.50 €
- Autofinancement	24 336.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de végétalisation du cimetière,
- approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter une aide financière :
  - o auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 à hauteur de 24 336.50 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 avril 2025  
Le Maire,



Christine KERDRAON.